



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1729

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon -
Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1729**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce marché couvre principalement les technologies d'infrastructures partagées du système d'information telles que :

Les environnements applicatifs :

- les bases de données (Oracle, Sybase et MySQL),
- les ordonnanceurs de travaux différés,
- les solutions de sauvegarde des données,
- le système d'impression centralisé,
- les échanges de données informatiques vers des partenaires externes (EDI).

Les systèmes et les réseaux :

- les systèmes d'exploitation Novell, Microsoft, Citri, Unix et Linux,
- les réseaux locaux (LAN) et distants (WAN),
- les systèmes de stockage (SAN),
- les systèmes de sécurité.

Les prestations prévues dans ce marché sont :

- le maintien en condition opérationnelle (supervision, exploitation, administration, etc.),
- le traitement des incidents et la résolution des problèmes,
- la gestion des changements et des mises en production,
- la conduite de projets techniques d'évolution des infrastructures,
- l'accompagnement de la collectivité dans l'amélioration continue de ces processus de production.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon et l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'une année reconductible expressément trois fois une année. Il comporterait un engagement de commande de 750 000 € HT minimum et 1 500 000 € HT maximum annuellement, soit 3 000 000 € HT et 6 000 000 € HT maximum sur la durée totale du marché ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de la procédure,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents pour un montant de 897 000 € TTC minimum et de 1 794 000 € TTC maximum sur la durée ferme de 12 mois, soit 3 588 000 € TTC minimum et 7 176 000 € TTC maximum pour la durée totale de 4 ans.

5° - La dépense en résultant, soit 7 176 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 400 - fonction 020 - section de fonctionnement - et compte 205 100 - fonction 020 - section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.